

30 mars 2010

10.328

Question du groupe UDC**Statistiques à géométrie variable**

En date du 22 mars dernier, Police neuchâteloise, au travers d'un communiqué de presse, indiquait qu'elle avait traité 8720 affaires en 2009, ce qui représente 51 cas pour 1000 habitants, soit moins que la moyenne nationale. Les statistiques publiées le même jour par l'Office fédéral de la statistique indiquent pour Neuchâtel 13.429 infractions, soit un taux de 78,6‰, nettement supérieur à la moyenne suisse, qui est de 71,9‰. La publication fédérale ne mentionne jamais le taux d'affaires.

Au moment où nous disposons enfin, sur le plan fédéral, de statistiques comparables et uniformisées, ne serait-il pas temps que Police neuchâteloise, et en particulier son chef de la police judiciaire, utilise pour la communication les chiffres officiels fédéraux, comme c'est le cas dans les cantons de Vaud et de Genève?

Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que les interprétations données dans *l'Express* du 27 mars par Police neuchâteloise sont de nature à cacher au public la réalité qu'en matière de criminalité, le canton de Neuchâtel ne fait pas bonne figure, notamment au vu du taux d'infractions officiellement recensé et publié dans la statistique fédérale?

Signataires: W. Willener et R. Clottu.